

ACV C XX 17/1-154 Miscellaneous Early Documents, Aubonne 1234-1607, with additional citations from the *Nouveaux Titres*.

Abstracts compiled by John W. McCoy (RealMac@aol.com)

Most of the documents of the ACV currently filed in section C XX 17 can be matched with descriptions of items from the inventory called *Nouveaux Titres*, by matching the date from the inventory with the date of the physical document. That inventory was never completed, and the documents themselves were later dispersed into section C and possibly elsewhere, but without recording their ultimate destination in the *Nouveaux Titres* inventory. Many parts of section C, including C XX 17, do not yet have a descriptive inventory beyond a list of item numbers and dates. By matching that list with the *Nouveaux Titres* items that appear to pertain to Aubonne, it has been possible to develop the present finding aid for most of C XX 17. Until the documents can be examined, the years associated with dates between January 1 and March 24 might be questioned, because there is usually no way to be sure from the inventories (1) what assumptions were made by the archivist when the description was made, and (2) exactly what the document says, if anything, about how the first day of the year was to be reckoned.

For the purposes of DAVEL, the on-line inventory of the ACV, the archivists transcribed the *Nouveaux Titres* descriptions, classified them into groups based on the most likely part of the collection where the documents might have been placed, sorted by date within each group, and assigned a sequence number with the format NF12345. These entries reside in the DAVEL rubric C XXII Nouveaux Titres, with subdivisions for the major categories, such as C XXII/10 for the communes beginning with A.

The individual items in C XX, the physical documents, generally do not yet have separate entries in the DAVEL database. Instead, there are PDF files attached to DAVEL containing lists of items in various parts of C XX, with dates. When a DAVEL entry from the *Nouveaux Titres* does not have a matching DAVEL entry somewhere in section C, it may still be possible to locate the document in one of those PDF files for the individual communes, religious institutions, or noble families.

While the *Nouveaux Titres* entries have been sorted into groups by the commune or other entity with which they were most likely to be associated in the current classification, it is expected that there will be exceptions. An aid to searching the lists by date for most of the individual communes is found in the form of a PDF file attached to the DAVEL entry C XX 210, a list that also contains any obvious identification numbers, some of which are clearly from the *Nouveaux Titres* project.

The *Nouveaux Titres* entries in DAVEL are identified by sequence numbers with the form NF12345. Each entry corresponds to a physical fiche or file card that bears one or more identifying numbers from the original *Nouveaux Titres* inventory project, in no particular order. These original sequence numbers were also inscribed on the documents themselves. However, many documents in the collections of the ACV bear multiple identification numbers, assigned in a long series of inventory projects going back centuries. It is not always clear whether a number found on the back of a document is from the *Nouveaux Titres* inventory, or from some other

project, and there may be multiple numbers. Some of the current partial inventories, such as some in the C XX series, list the identification numbers found on the documents, another method of establishing whether the document is described in the Nouveaux Titres inventory. The original numbers on the fiches are listed in DAVEL in the *Cotes anciennes (Former reference codes)* field, which can be searched. For example, the entry in DAVEL identified as C XXII NF10240 shows that the original document had a Nouveaux Titres number 5, as well as a lined out number 373.

ACV C XX 17: Aubonne

[NF10239 April, 1234: Accord entre Guerrie, Jaques et Pierre Putou, seigneurs d'Aubonne, fait en présence de Michel, abbé de Bonmont, d'Humbert, abbé du Lac-de Joux, de Guillaume, prieur d'Oujon, et de Rodolphe, prieur d'Etoy, avec détermination des droits des seigneurs et des bourgeois d'Aubonne (Copie contemporaine). Present location of the document has not been discovered.]

ACV C XX 17/1 October, 1277: Not found in the *Nouveaux Titres*.

[NF10240 November, 1289: Cession d'une pose de terre pour y planter une vigne, au territoire de Lavigny, par Nanthelme fils de feu Guillaume dit Mestral de Lavigny, du consentement des intéressés, à Jean Gyron, bourgeois d'Aubonne, à charge du tiers de la récolte etc. L'acte était scellé par Jean coseigneur d'Aubonne. Le sceau manque. Present location of the document has not been discovered.]

[NF 10241 March 26, 1304/5 (there should be no question of the year, but this is how the description is presented in the inventory of the ACV – see below for the correct reading): Indicione III^a, VII^o Kl. aprilis. - Sulice du Martherey (Sulicia de Marterel), assigne sur sa vigne dite de Polet, sise au territoire de Féchy (Feschiez), une coupe de vin de cens annuel légué à l'église de Ste-Marie de Trevelins (de Trivilini) par feu son mari Martin. This document is now C XX 22/3, in the collection for the commune of Féchy, and it has been abstracted:

Ornate script. In nomine Domini Amen, Anno Incarnationis eiusdem, Indictione 3, 07 Kalendas Aprilis 1304 (=26 mar 1304) apud Albonam, in domo Domini Petri quondam curati eiusdem loci in camera exteriori, the said Petrus ex una parte, and Sulicia de Marterel ex altera, the said Sulicia recognizes that Martinus quondam maritus [suus] made a bequest to the ecclesia Sancte Marie de Trivilim, unam cupam vini censualem quam cupam vini predicti posuit et assectavit... super vineam suam dictam de Polet sitam in territorio de Feschiez inter vineam ? nobilium de Alamant ex una parte, et vineam nobilium de Vars de Feschiez ex altera, recorded by Aymo de Lausanna, with enormous paraphe. (C XX 22 inventory notes Nouveaux Titres number 2533.)]

ACV C XX 17/2 December 5, 1313: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/3 August, 1316: NF10242. Concession du réachat d'une rente de 3 muids de vin, assignée sur une pièce de vigne ou Poet rière Aubonne, octroyée par l'acheteur Perronet de

Champvent, bourgeois d'Yverdon, au vendeur Jean de Prissinge, d'Aubonne, pour le terme de 10 ans, contre restitution du prix d'achat, faisant 60 lb.

ACV C XX 17/4 May 20, 1325: NF10243. XIII^o kls. junii. - Guillaume dit Ramus, fils de feu Huguet de St-Livres, bourgeois d'Aubonne, confirme le don d'un setier de vin de cens annuel fait par son dit père à l'église d'Aubonne et assigné sur le 1/3 d'une vigne es Croysetes (Croisettes), au territoire d'Aubonne.

ACV C XX 17/5 February 19, 1328: NF 10243. Die veneris ante dominicam bordarum. - Richard dit Marsynel, bourgeois d'Aubonne, donne au curé d'Aubonne une prébende (presbiteratam) annuelle de cens pour 5 prêtres et 7 clercs, et l'assigne sur sa maison avec cellier, située à Aubonne.

[NF10245 July 8, 1329: VIII^o idus julii. - Jean dit Roimont de Nyon, donzel, demeurant à Lussy (Lussiez), et sa femme Françoise vendent au curé d'Aubonne, au prix de 8 livres, 8 sols de cens annuel, que leur devait Aymon, fils de feu André de Lussy, en raison de divers fonds de terre situés au territoire de Lussy. This document is now C XX 173/1, filed with the commune of Lussy-sur-Morges.]

ACV C XX 17/6 March 21, 1331: NF10247. XII^o Kl. aprilis. - Philippe, mère de feu Thomas, serviteur du seigneur Jaques Marchiant (Marchand), donne à l'église de Ste-Marie de Trevelin (Trivilins) 12 deniers de cens annuel pour son anniversaire à célébrer la veille de Pâques; et assigne ce cens sur sa maison avec chesal située au bourg neuf devant Aubonne.

ACV C XX 17/7 June 29, 1331: NF10246. III^o kl. julii. - Donation d'un setier de vin de cens annuel assigné sur une pièce de vigne située au Dos devant Aubonne, en faveur du luminaire de l'église de Trevelin (Trivilins) par Aymon de Trevelin dit Ducoster (de Coster). (Le sceau de l'official de Genève).

ACV C XX 17/8 September 12, 1331: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/9 June 2, 1332: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/10 February 4, 1334, vidimus dated January, 1338: NF10248. Pridie nonas februarii. - Par Vidimus du mois de janvier 1338. - Testament de Perret, ff. Guillaume de Sussingio (de Succinge près Thonon), bourgeois d'Aubonne. Il lègue à l'église de Ste. Marie de Trevelin 1 setier de vin de cens annuel, à l'hôpital d'Aubonne 1/2 setier de vin de cens, à la confrérie de St. Nicolas de Trevelin une coupe de froment de cens, il institue un repas pour 6 prêtres et autant de Crusilly et subsidiairement sur celle de Bougey (Bougel). Il donne en aumône à l'église de Trevelin 6 sols, aux deux vicaires du curé à chacun 2 sols, à ses 4 clercs à chacun 6 deniers; aux léproseries d'Aubonne, de St. Prex, de Morges, Clarmont, Vers et Gimel, à chacune 6 deniers; à la confrérie du St-Esprit de Marins (entre Thonon et Evian) une coupe de froment de cens, assignée sur sa vigne de Marins; à l'église de Marins 3 sols de cens assigné sur la dite vigne; à Jaquet Marchand, d'Aubonne 12 livres; à Perrixod de Warmaysy, bourgeois d'Aubonne, sous ses biens d'Outre-Lac. Héritier son neveu, Perrod, fils de Girard Torney (Tornerii) de Vevey. - Codicille du même jour (4 février 1334): il donne à son sgr. Richard de la Chapelle (de

Capella), donzel, son fonds de terre (ochiam) sis à Succinge; puis, à Nicolet de Prisinge (de Prisingio) et Hugues, ff. Aymon de Prisinge, ses neveux, une pose de vigne de son héritage d'Aubonne; à Agnelette, bâtarde de feu Perret de Prisinge 40 sols.

ACV C XX 17/11 February 11, 1334: NF10250. III^o idus februarii. - Clause du testament de Losenette, fille de feu Richard Marsinel, bourgeois d'Aubonne, en faveur du luminaire de Ste-Marie de Trevelin (Trivilins); elle lui lègue une coupe de vin de cens annuel assignée sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne et de Bougy-St-Martin, et un pot d'huile de cens assigné sur un pré sis au territoire d'Aubonne au lieu dit en la Rexit.

ACV C XX 17/12 December 23, 1334: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/13 August 19 and 27, 1335: NF10251. Testament de Jean Baruaul, bourgeois d'Aubonne, contenant des legs en faveur de l'église de ce lieu.

ACV C XX 17/14 November 1, 1335: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/15 November 29, 1335: NF10252. III^o kl. decembris. - Jeanette, fille de feu Borcard du (de) Martherey, reconnaît devoir au curé d'Aubonne une coupe de vin de cens annuel légué à l'autel de Trevelin (Trivilins) par son dit père; elle assigne ce cens sur une pièce de vigne sise au territoire du Martherey au lieu dit Vanel.

ACV C XX 17/16 October 25, 1336: NF10253. VIII^o Kal. novembris. - Promesse de Pierre dit de Laya, de Prangins, et d'André de Ferney, donzels, ainsi que de leurs femmes Jeannette et Aymonette, de payer à l'église de Trevelin 3 sols de cens annuel légués à cette église par feu Martin dit Daunaz, père des dites Jeanette et Aymonette, ses héritières.

ACV C XX 17/17 December 25, 1336: NF10254. Donation d'une coupe de froment de cens annuel assigné sur une vigne sise au vignoble d'Aubonne au lieu dit en Crusily, donation faite à l'église de Ste-Marie de Trevelins par Rolet, fils de feu Guillaume Byn, bourgeois d'Aubonne.

ACV C XX 17/18 November 7, 1338: NF10255. VII^o idus novembris. - Nicolas Ulric (Uldrici), bourgeois d'Aubonne, assigne sur une pièce de vigne sise au territoire de Bougy, 1/2 setier de vin de cens annuel, légué à l'église de Ste-Marie de Trevelin par sa mère Perrette.

ACV C XX 17/19 October 25, 1340: NF10256 and/or NF10257, Nouveaux Titres shows two copies of the same testament. Testament de Pierre de Cossonay, curé d'Aubonne, contenant des legs en faveur de l'église de Ste Marie de Trevelins et de la chapelle de St. Etienne d'Aubonne.

ACV C XX 17/20 December 3, 1340: NF10259. Tercio nonas decembris. - Donation de 1/2 coupe de vin de cens annuel assignée sur la vigne de Noerauz, faite en faveur de l'église de Ste-Marie de Trevelins par Guillaume dit Bauz (Baud), du Martherey.

ACV C XX 17/21 December 5, 1340: NF10260. Vente d'un cens annuel de 2 sols faite au prix de 65 sols en faveur du curé d'Aubonne par Aymon, fils de feu Jean Pasteur (Pastoris), de St-

Livres, et sa femme Perrussone, qui assignant ce cens sur une pièce de terre et de pré sise au territoire de St-Livres, au lieu dit em Praz, qu'ils possédaient en franc-alieu.

ACV C XX 17/22 July 7, 1341: NF10261. Nonis julii. - Vente de 8 sols 6 deniers de cens, avec les droits de seigneurie et de juridiction, passée, au prix de 9 livres, en faveur du curé d'Aubonne, en faveur de 3 messes fondées en l'église de St-Etienne d'Aubonne par feu Pierre Malliet, prédécesseur du dit curé. Ce cens était dû, en raison de divers immeubles sis au territoire de Gimel, aux vendeurs, Girard de Lavigny, donzel, sa femme Elionode et leurs fils Jean et François.

ACV C XX 17/23 August 25, 1341: NF10262. VIII idus augusti. - Donation de 8 sols de cens annuel assignés sur 1/2 pose de vigne sise au territoire de La Rippe (de Rispa)-sur-Féchy, ainsi que la seigneurie directe et la possession civile de cette vigne: donation faite par Guillaume, fils de feu Reymond de Vanneysi, à l'église d'Aubonne et à la chapelle fondée en la chapelle de St-Etienne d'Aubonne par feu Pierre de Cossonay, curé de ce lieu.

[NF10263 June 14, 1342: NF10263. Die veneris post festum Beati Barnabe Apos. - Transaction, par amiables compositeurs, entre Jean, coseigneur d'Aubonne, chevalier, et Borcard de Pont, donzel. Le premier, moyennant 30 lb, renonce aux droits qu'il voulait faire valoir contre Borcard qui possédait dans le val de Lutry des fonds que le dit Jean d'Aubonne soutenait être du fief de feu Girard Seigneur d'Oron, père de Marguerite d'Oron, sa femme. Present location of the document has not been discovered.]

ACV C XX 17/24 October 9, 1342: NF10264. VII idus octobris. - Donation d'une coupe de vin de cens annuel assignée sur une vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit ou (au) Chafa, donation faite à l'église de Trevelins par Stephanette, fille de feu Pierre de Pollogny, bourgeois d'Aubonne.

ACV C XX 17/25 July 17, 1343: NF10265. Perronette, ff. Aymon Vionet, bourgeois d'Aubonne, confirme l'assignation sur une maison et le chesal contigu sis à Aubonne, faite par sa soeur Nicole d'un legs de 12 deniers de cens annuel qu'elle avait fait à l'église de Ste-Marie de Trevelin.

ACV C XX 17/26 November 3, 1343, levé March 5, 1382: NF10266. Donation d'une 1/2 coupe de vin de cens annuel assigné sur une vigne sise au territoire de Trevelin (Trivilin), au lieu dit des Bout (=Bont ?), donation faite à l'autel de Ste-Marie de Trevelin par Aymon Suliczat, du Martherey.

ACV C XX 17/27 January 27, 1344, levé June 3, 1388: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/28 May 6, 1344: NF10267. Jaquet, ff. Pierre Marchand (Marchiant), d'Aubonne, assigne un legs de 20 sols de cens annuel fait à la chapelle de St. Michel en l'église de Ste-Marie de Trevelin (fondée par feu Jaques Marchand, curé de la dite église) par feu Stephanette, soeur du dit Jaquet, savoir sur 30 sols de cens que lui devait annuellement Etienne Morel, bourgeois d'Aubonne en raison d'une maison et son chesal sis à Aubonne; sur 2 sols 6 deniers de cens que lui devait Jaquet, ff. Nantelme Woucheret, de Lavigny, clerc, en raison d'une

pièce de terre sise au dessus de l'eau dite Buerons; et sur 8 deniers de cens que lui devait Perrunet dit Margencel, d'Aubonne en raison d'une pièce de terre sise sous Luysent. Il assigne sur ces mêmes cens: a.) un autre cens de 10 sols lègue à ladite chapelle par son dit père Pierre; b.) un cens de 20 deniers que lui (ledit Jaquet) devait au dit curé en raison d'une pièce de vigne sise au lieu dit en Bracheres. Il fait au dit curé la remise d'un setier de vin de cens annuel, que celui-ci lui devait en raison de 2 dos de vigne sis en lous seruy (=Lons Seruy). Il assigne un legs de 20 sols fait à la dite chapelle par lui et ses frères Jean et Perret pour le salut de leur père, ledit Pierre, sur une vigne sise au lieu dit Monz Olyvet.

ACV C XX 17/29 February 7, 1345 Style of the Nativity: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/30 March 3, 1345 and November 26, 1351, levé April 20, 1383, 2 pieces: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/31 June 16, 1345: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/32 October 2, 1345: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/33 August 31, 1347, levé April 1, 1386: NF10269. Legs de 12 sols de cens annuel assigné sur une pièce de vigne sise au territoire de Rive (de Rippa), fait à l'église de Ste-Marie de Trevelin par Ancelèse, femme de Nicolas Bouet, d'Aubonne.

ACV C XX 17/34 August 16, 1348, levé July 1, 1355: NF10270. Clause du testament de Jean Duchêne, de Bierre, bourgeois d'Aubonne. Il lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin en aumône 5 sols de cens annuel que lui devaient Nicolas dit Mautemps, habitant de Martherey, et sa femme Huguette, ff. Jaquet Aymon; il institue un repas à donner chaque année le jour de son anniversaire à 4 prêtres et autant de clercs, on désignant à cet effet les revenus d'une vigne sise au territoire de Féchy au lieu dit en la Combeta; le jour de son anniversaire il doit être donné chaque année en offrande au curé de Trevelin une cierge valant 8 deniers, un pain de 4 deniers et du vin valant autant, le tout assigné sur une vigne sise au territoire de Féchy au lieu dit en la Fontanna. Héritier son frère Aymon pour ses biens sis au territoire de Bierre, et pour le reste son neveu Jeannod, fils du dit Aymon.

ACV C XX 17/35 October 1, 1348: NF10272. Clause du testament d'Etienne de Moura, bourgeois d'Aubonne. Il lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin une coupe de vin de cens annuel assigné sur une pièce de vigne sise au lieu dit Crusilly. Héritiers ses fils Mermet, Jean et Jaquet.

ACV C XX 17/36 October 14, 1348, levé June 1, 1382: NF10273. Donation à cause de mort de 2 sols de cens annuel faite en faveur de l'église de Ste-Marie de Trevelin par Mermette, fille d'Aymon Maréchal (Mareschaul), d'Aubonne, cens assigné sur une pièce de vigne sise au territoire de Martherey.

ACV C XX 17/37 November, 1348, levé June 12 1352: NF10274. Donation en aumône de 2 sols de 2 sols de cens annuel faite à l'église de Ste-Marie de Trevelin par Jean Magnyn, d'Aubonne, prêtre, cens assigné sur sa maison sise au bourg neuf à Aubonne.

ACV C XX 17/38 November 5, 1348: NF10275. Donation en aumône de 12 deniers de cens annuel faite à l'église de Ste-Marie de Trevelin par Jaquet dit de Merdens, bourgeois d'Aubonne, qui l'assigne sur sa maison située à Aubonne.

ACV C XX 17/39 November 5, 1348, levé April 9, 1380: NF10276. Huguette, veuve d'Aymon Ducoster (de Costel), de Trevelin (Trivillins), donne à l'autel de Ste-Marie de ce lieu 12 deniers de cens annuel, puis 2 pains valant 12 deniers et 2 cierges (candelas) valant autant, le tout assigné sur une pièce de vigne sise au clos devant Aubonne.

ACV C XX 17/40 November 9, 1348, levé July 1, 1380: NF10278. Donation de 12 deniers de cens annuel en faveur de l'église de Ste-Marie de Trevelin (Trivillins), par Mermet dit Ducoster (de Costel), de Trevelin, lequel l'assigne sur une pièce de pré sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Praz Bertet.

ACV C XX 17/41 December 20, 1348, levé May 1, 1380: NF10279. Jaquette, veuve de Vullet de Villars (Vulleti de Villar), bourgeois d'Aubonne et fille de Jaquet Sovaioz (=Sovajoz), d'Aubonne, donne au curé de cette ville, un cierge (candelam cere) de la valeur de 18 deniers et un pain valant 6 deniers, à donner en offrande par ses héritiers le jour de son anniversaire, en assignant le tout sur un fonds de terre (ochiam) sis devant Aubonne.

ACV C XX 17/42 December 21, 1348, levé April 2, 1380: NF 10281. Perronet, fils de feu Hugonet Ducoster (de Costel), de Trevelin (Trivillins), vend à l'église de Ste-Marie de Trevelin 12 deniers de cens annuel au prix de 20 sols et l'assigne sur une pièce de vigne sise en Crusilly.

ACV C XX 17/43 December 24, 1348, levé May 6, 1380: NF10282. Donation d'un 1/2 setier de vin de cens annuel en faveur du curé d'Aubonne par Jaquet, Clémence et Mermette, enfants de feu Béatrice, fille de Jaquet Willennini, bourgeois d'Aubonne; cens assigné sur une pièce de vigne sise au territoire de Bracheres.

ACV C XX 17/44 May 27, 1349: NF10283. Clause du testament de Marguerite, femme d'Etienne Séchaut (Séchaux) d'Aubonne, donzel, et fille de feu Guillaume dit de Leysus, bourgeois d'Aubonne. Elle lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin 7 sols de cens annuel pour la célébration de son anniversaire, assigné sur 2 maisons au bourg supérieur d'Aubonne, Héritière sa fille Huguette.

ACV C XX 17/45 July 17, 1349: NF10284. Clause du testament de Perret, fils de Jean Marchand (Marchiant). Il lègue à l'église de Ste-Marie de Trévelin 10 sols de cens annuel pour la célébration de son anniversaire et 12 deniers de cens en aumône, le tout assigné sur une pièce de vigne sise au lieu dit en Crusilli, au lieu dit en l'Espinassey. Héritiers universels son dit père Jean, et Jean, fils de son frère Jeannod.

ACV C XX 17/46 April 18, 1350, levé June 19, 1382: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/47 August 29, 1351, levé June 1, 1383: NF10285. Jean de Chavannes (de Cabanis) promet d'acquitter à l'église d'Aubonne un cens annuel d'une coupe de froment assigné

sur sa maison sise au bourg neuf d'Aubonne, cens qui avait été donné à ladite église par Agnelette dite Vigneta.

ACV C XX 17/48 December 31, 1351, leve January 3, 1385: NF10286. Clause du testament de Perrette, femme de Guillaume Culery, bourgeois d'Aubonne. Elle institue héritiers Perret et Jaquet, fils d'Aymon dit Dent de Putheo (du Puis), de St-Livres, et Rolet ou (Rolette?), Perret et Aymon, enfants de feu Perret dit Lyar. - Elle lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin (Trivilin), pour son anniversaire, 16 deniers de cens annuel pour une offrande à faire ce jour-là en pain, vin et cierges, cens assigné sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit en Costel; de plus, 6 sols de cens annuel, à condition que 6 messes seront célébrées le dit jours cens assignés 2 sols sur sa maison avec chesal, sise à Trevelin; 2 sols sur un fonds de terre (ochia) sis à Trevelin, et le reste sur sa vigne de la Gordannaz.

ACV C XX 17/49 Decenber 6, 1356, levé January 26, 1413: NF10288. Vente de 50 sols de cens annuel faite au prix de 50 livres en faveur du curé d'Aubonne (pour 3 messes à célébrer chaque semaine) par Jean dit Marchand, bourgeois d'Aubonne, et sa fille Jeannette, veuve d'un certain Hyany, de Martherey; cens assigné sur une pièce de vigne sise au vignoble d'Aubonne, au dos devant cette ville; sur une pièce de pré sise au territoire d'Aubonne au lieu dit Chambues, et sur une pièce de vigne à Mantherey près Féchy.

ACV C XX 17/50 March 18, 1358: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/51 March 27, 1358: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/52 August 2, 1358: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17.53 August 11, 1360: NF10290. Donation de 18 deniers de cens annuel assignés sur une pièce de vigne sise au dessus du bois de Roverey au lieu dit en la Vauz, donation faite à l'église de Trevelin par Hugonin de Bloez, bourgeois d'Aubonne.

ACV C XX 17/54 August 24, 1360: NF10291. Clause du testament de Nicolas, ff. Anserme Wyllyeti (Vulliet), bourgeois d'Aubonne. Il lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin 2 sols de cens annuel assigné sur une pièce de pré sise audessus d'Aubonne, au lieu dit es Parties; puis 5 sols de cens annuel et un repas pour le curé, 8 chapelains et 8 clercs pour la célébration de son anniversaire, le tout assigné sur une pièce de vigne contenant environ 2 poses sise au Clos devant Aubonne; le jour de son anniversaire on doit faire au curé offrande d'une... (bucella) de pain valant 8 deniers, une cierge valant autant et un quarteron de vin le tout assigné sur le même vigne; puis, à la dite église 4 livres pour une messe à célébrer tous les samedi, assignées sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit Clamogny, sur une pièce de pré sise au territoire d'Aubonne au lieu dit Champ Buel, et sur une pièce de pré sise au lieu dit es Bout (=Bont). Héritiers ses fils Nicolas et Girard.

ACV C XX 17/55 August 29, 1360, levé June 10, 1379: NF10295. Clause du testament de Jean, fils de feu Jeannod, fils de feu Jean Marchand (Marchiant), bourgeois d'Aubonne. Il lègue 6 sols à distribuer annuellement par ses héritiers aux chapelains et clercs qui assisteront à la célébration de son anniversaire dans la chapelle des Marchand, cens assigné sur la vigne dite de

la Saugy au lieu dit au Dos devant Aubonne. Héritier Jaquet, fils de feu son oncle Perret Marchand.

ACV C XX 17/56 August 30, 1360: NF10295. Clause du testament d'Henri Creuchen, d'Aubonne. Il lègue à l'église d'Aubonne 6 sols de cens annuel assignés sur une pièce de vigne sise en Clamogny. Héritiers, ses frères Nicod et Perret.

ACV C XX 17/57 September 7, 1360: NF10296. Clause du testament de Jeanne, ff. Girard de Pisy, donzel, femme de Perret Séchaux (Sechau), d'Aubonne, donzel. Elle lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin 12 deniers de cens annuel assigné sur une vigne sise au territoire de Villars (Vilar), qui était de sa dot et lui avait été donnée par son frère Guillaume de Pisy, prévôt du Grand-St-Bernard et par Guillaume Alamandi, aussi son frère (peut-être beau-frère?). Héritiers ses enfants Anthoine, Pierre, Jean et Jeannette.

ACV C XX 17/58 January 24, 1363. Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/59 September 12, 1364: NF10298. Clause du testament de Marguerite, fille de feu Jean de Senarclens, donzel, et femme de Mermet de Montherot, d'Aubonne notaire. Elle lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin 10 sols de cens annuel assignés sur sa maison sise à la rue des Marchands (eis Marchiant) à Aubonne, pour la célébration de son anniversaire; puis, en aumône, à ceux qui serviront le curé, à chacun 3 sols, à chacun des 2 clercs 12 deniers; à la dite église une petite croix en argent à mettre au reliquaire (ou reliqueyro) et la... (penam) de son manteau (mantelli) pour faire une annuezi (...) à l'usage de cette église. Elle donne à son la dite maison, et l'institue son héritier.

ACV C XX 17/60 February 2, 1367: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/61 June 18, 1367: NF10300. Clause du testament de Perrod dit Robins, bourgeois d'Aubonne. Il lègue à l'église d'Aubonne 12 deniers de cens annuel assigné sur une vigne sise ou (au) Murat; puis 6 sols 6 deniers que lui devait Etienne Barbey (Barbeis), d'Aubonne, en raison de 3 jardins sis devant Aubonne au lieu dit Columbery; 2 sols que lui devaient les héritiers de Mermet Meinaz en raison d'un jardin sis tout près au lieu dit Columbeis; de plus, un repas pour 6 chapelains et autant de clercs, assigné sur sa maison sise à Aubonne, sur une pièce de vigne sise en Crusilly, sur un morceau de vigne sis au territoire de Féchy au lieu dit en laz Combetaz; enfin, pour les offrandes à faire le jour de son anniversaire, en pain 12 deniers et autant en cierges, assignés sur une pièce de pré sise sous le pressoir d'un certain Bourgeois (Borgeis). Héritier, l'hôpital des pauvres à Aubonne.

ACV C XX 17/62 March 28, 1375, levé June 8, 1379: NF10302. Clause du testament de Brisette, femme de Jean, Métral d'Aubonne, et fille de feu Perrod Arnod, de Grandson. Elle lègue à l'église d'Aubonne 4 livres de cens annuel pour une messe à célébrer tous les lundi; 5 sols à distribuer la veille de son anniversaire aux prêtres et aux clercs officiants; le jour de son anniversaire on doit distribuer aux pauvres 3 aunes de drap gris ou noir: le tout assigné sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit Crusily; elle lègue à l'autel de Ste-Marie de Trevelin une coupe jusqu'à la valeur de 6 florins; elle destine en offrandes au curé d'Aubonne une... (bucellam) de pain valant 12 deniers, 1 quarteron de vin, une cierge (facem) d'une livre de

cire, le tout assigné sur la prédite vigne. Héritières ses filles Syone et Catherine, auxquelles elle substitue son dit mari, et à celui-ci n. Etienne Guerric, (chevalier) de Lausanne.

ACV C XX 17/63 June 30, 1379: NF10304. Legs de 18 deniers de cens annuel fait pour son anniversaire par Etienne dit Bergeront, de Trevelin (Trivillins), en faveur de l'église de Ste-Marie de Trevelin, et assigné sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit au clos devant Aubonne.

ACV C XX 17/64 July 2, 1385: NF10305. Clause du testament d'Eléonore (Leona), femme de Jeannod Ganit. Elle institue héritier son frère Perret Magnenat (Magninat), et lègue à l'église d'Aubonne 5 sols de cens annuel assigné sur la 1/2 d'un pré, sis sous la village de Bougy-St-Martin.

ACV C XX 17/65 July 2, 1385: NF10306. Clause du testament d'Eléonore (Leona), femme de Jeannod Ganit. Elle institue héritier son frère Perret Magnenat (Magninat), et lègue à l'église d'Aubonne 5 sols de cens annuel assigné sur la 1/2 d'un pré, sis sous la village de Bougy-St-Martin.

ACV C XX 17/66 April 28, 1386, levé December 15, 1425: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/67 October 7, 1390: NF 10307. Donation de 5 sols de cens annuel assigné sur une pièce de pré sise au finage d'Aubonne en Prata sous ce lieu, faite en faveur de l'église d'Aubonne par Guillermette de Disy (Disi), veuve de Hudriod dit Chevale (Chevalier), d'Aubonne.

ACV C XX 17/68 November 19, 1391: NF10308. Mermet, fils de feu Jean d'Outre-Lac, cordonnier (suttor), bourgeois d'Aubonne, donne à l'église de Trevelin (Trivillins), une torche de cire pesant jusqu'à une livre et un pain blanc valant 18 deniers, à donner en offrande le jour de son anniversaire, le tout assigné sur sa maison sise à Aubonne au bourg extérieur.

ACV C XX 17/69 September 28, 1392: NF10309. Clause du testament de Rolet Mochet, d'Aubonne. Il institue héritière sa fille Guillermette, et lègue au curé d'Aubonne 3 sols en aumône, à chacun de ses 2 vicaires 12 deniers, à son clerc 6 deniers; puis à l'église de Trevelins 50 sols de cens annuel assigné sur la 1/2 d'une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit eis (aux) Rochetes, pour une messe à célébrer tous les lundi, pour les défunts. Quant à l'autre moitié de cette vigne, sa femme Jaquette en jouira sa vie durant à titre d'assignat de dot; tous les deux lèguent cette vigne après leur décès à la dite église de Trevelins, pour encore deux messes à célébrer, le mercredi pour St-Michel et le samedi pour Ste-Marie. Enfin, le dit Rolet lègue à cette église pour la célébration de son anniversaire 5 sols de cens annuel assignés sur un chesal au bourg neuf d'Aubonne.

ACV C XX 17/70 January 30, 1393 (description from *Nouveaux Titres* says 1393/4, using January 30, 1394 for the searchable date): NF10311. Anthoine dit Boudat, bourgeois d'Aubonne, fait un legs de 12 deniers de cens annuel pour le salut de son âme, et un autre de 4 sols de cens, le tout en faveur l'église de Ste-Marie de Trevelins et assigné sur une maison sise à Aubonne.

ACV C XX 17/71 February 24, 1395 (description from *Nouveaux Titres* says 1395/96, using February 24, 1396 for the searchable date): NF10314. Donation de 5 sols de cens annuel dus par les héritiers d'Etienne dit Odet, d'Aubonne, pour une maison à Aubonne, faite en faveur de l'église de cette ville par Etienne dit Seschaux, donzel d'Aubonne, et sa femme Isabelle.

ACV C XX 17/72 August 28, 1395: NF10312. Clause du testament de Françoise, fille de feu Perrinod Fabre, de Nyon, clerc, femme de Jaquet, fils de Jean Montricher, d'Aubonne, clerc. Elle lègue à l'église de Trevelin 12 deniers de cens annuel assignés sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit à Bougy-St-Martin. Héritières: ses soeurs Jaquette, Jeannette et Perronnette.

ACV C XX 17/73 August 28, 1395: NF 10313. Legs de 5 sols de cens annuel en faveur du clergé de l'église d'Aubonne par Françoise, fille de feu Perrinod Fabre, de Nyon, clerc, et femme de Jaquet, fils de Jean Montricher, d'Aubonne, clerc; cens assigné sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit Bougy-St-Martin. Héritières: ses soeurs Jaquette, Jeannette et Perronnette.

ACV C XX 17/74 January 21, 1396 (description from *Nouveaux Titres* says 1396/97, using January 21, 1397 for the searchable date): NF10316. Nomination de procureurs généreux ordonnés par les époux Nichod et Jeannette dit E***brad d'Aubonne, en présence du notaire public Henri Odet de la dite ville. (Possibly the name should be Everard ?)

ACV C XX 17/75 June 20, 1396: NF10315. Clause du testament d'Alise, fille de feu Aymon dit Dent du Puis (de Putheo), de St-Livres, veuve de Jeannod dit Germagny, bourgeois d'Aubonne. Elle lègue aux églises d'Aubonne 5 sols de cens annuel pour la célébration de son anniversaire et 12 deniers de cens pour une offrande moitié en pain, moitié en cierges: le tout sur une maison sise à Aubonne, au bourg inférieur. Héritiers: ses neveux Pierre et Humbert, fils de feu Perret dit Dent du Puis, de St-Livres.

ACV C XX 17/76 April 21, 1399: Not found in the *Nouveaux Titres*.

[NF10317 July 19 and September 9, 1399: Contrat de mariage entre noble Antoine, coseigneur d'Aubonne et noble Agnès de Vuippens, veuve de Jaques Divitis (Rich). The contract is now designated C XV 1/30. Two copies were described in the *Nouveaux Titres*, NF10317 (Cotes anciennes listed in DAVEL as 2 Div. Familles Nobles, barré 131bis) and NF06802 (Cotes anciennes: 2, barré 131). It is not clear which copy, or another copy, is in C XV 1/30.]

ACV C XX 17/77 February 3, 1400: Not found in the *Nouveaux Titres*.

ACV C XX 17/78 January 8, 1400: NF10318 or NF10319, two copies of the same document. Anno dni. millesimo quatercentesimo a nativitate eiusdem sumpto. - Testament d'Alice, veuve de Jeannod Germagny, bourgeois d'Aubonne. Elle lègue au curé de l'église de Ste-Marie de Trevelin 3 sols, à chacun de ses 2 vicaires 12 deniers, à son clerc 6 deniers, et au clergé de l'église d'Aubonne, pour son anniversaire à célébrer en la chapelle de St-Etienne d'Aubonne, 5 sols de cens annuel assignés sur sa maison sise au bourg intérieur d'Aubonne. Héritiers: Jaquet dit Dent du Puits (de Putheo), de St-Livres, son frère, et ses neveux Pierre et Humbert.

ACV C XX 17/79 July 17, 1401: NF10320. Donation de 12 deniers de cens annuel assigné sur une maison sise au bourg intérieur d'Aubonne, faite en faveur de l'église de Ste-Marie de Trevelin par François Morel, de Lausanne, bourgeois d'Aubonne.

ACV C XX 17/80 April 20, 1404, levé December 19, 1441: NF10321. Clause du testament de Perrissone de Mouraz, ff. d'Etienne de Chabier (de d'Isle), bourgeois d'Aubonne. Elle lègue à l'église de Trevelins 5 sols de cens annuel assigné sur sa maison sise à la rue des Marchand (eis Marchiant) à Aubonne. Héritier Jeannod, fils de la testatrice et de son mari Nicod de Mouraz.

ACV C XX 17/81 February 27, 1405 (Nouveaux Titres entry shows year as 1405/6, and DAVEL shows the searchable date as February 27, 1406): NF10322. Die peneultima mensis februarii anno dni... a nativitate eiusdem sumpto. Clause du testament de Jean Montricher, clerc d'Aubonne. Il lègue au clergé de cette ville pour la célébration de son anniversaire 5 sols de cens annuel assignés sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit sous la Pierre de St-Martin. Héritier: son fils Jaquet.

ACV C XX 17/82 February 27, 1405 (Nouveaux Titres entry shows year as 1405/6, and DAVEL shows the searchable date as February 27, 1406): NF10323. Die peneultima mensis februarii anno domini... a nativitate eiusdem sumpto. Clause du testament de Jean Montricher, clerc d'Aubonne. Il lègue à l'église de Trevelin 12 deniers de cens annuel pour la sépulture de lui et de sa femme Rolette, en l'assignant sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit sous la Pierre de St-Martin; de plus, 60 sols de cens annuel assignés sur une pose de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Crusilly, et cela pour une messe de Ste-Marie à célébrer tous les samedi en la chapelle de St-Jean-Baptiste fondée par feu Reymond Vuarneret dans la dite église de Trevelin; il augmente un repas qu'il devait au curé et aux chapelains d'Aubonne, savoir pour 5 prêtres et 5 clercs, de telle sorte qu'il y aura encore 2 prêtres et 2 clercs, le tout assigné sur sa maison sise au bourg intérieur d'Aubonne. Héritier: son fils Jaquet.

ACV C XX 17/83 February 16, 1407: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/84 February 28, 1407: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/85 March 28, 1407: NF10325. Rolette, femme d'Amédée de Montherod, demeurant à Aubonne, lègue à l'église d'Aubonne soit de Trevelins (Trivillins) 5 sols de cens annuel; puis au recteur de cette église 2 sols en une fois; de même, au second recteur et à un autre prêtre, 2 sols, et au clerc qui portant la croix, 6 deniers: le tout assigné sur sa maison d'habitation.

ACV C XX 17/86 July 1, 1407: NF10326. Jaquet dit Dent du Puis (de Putheo), de St-Livres (de Sancto Liberio), bourgeois d'Aubonne, donne à l'église de Ste-Marie de Trevelins (Trivillins) (c'était l'église d'Aubonne) pour la sépulture en cette église, 12 deniers de cens annuel assigné sur une vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Espens.

ACV C XX 17/87 June 30, 1408 and October 20, 1410, 2 pieces: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/88 April 5, 1410: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/89 February 1, 1411: Possibly NF10334 ? Pierre Lathomi, d'Eclépens, chapelain, demeurant à Aubonne, confirme la donation de 28 sols de cens annuel qu'il a faite à l'église de Ste-Marie de Trevelin (Trivillins), et assigne ce cens sur sa vigne dite douz (du) Vreez. Il institue héritier son neveu Rolet Maxon (Maczons), en lui substituant Jeannette, femme de Mermet dit Bassins, de Bougy-Millon, clerc et fille de feu André Maréchal, de La Sarraz, fils de Béatrice, fille de feu Perrissone, soeur du testateur et veuve de Girard-Dupont (de Ponte), feu bourgeois d'Aubonne. The Nouveaux Titre entry NF10334 in DAVEL shows the date as February 1, 1411-1412, and the searchable date as February 1, 1412.

ACV C XX 17/90 June 15, 1411: NF10327. Clause du testament de Jeannette, fille de feu Jeannod Guibat, bourgeois d'Aubonne, et femme de Jean Barbier, de Lausanne, maçon (lathomi), bourgeois d'Aubonne. Elle institue héritière sa mère Aymonette, et veuve du susdit Jeannod Guibat, et lui substitue ses soeurs Mirande et Léone, filles de la dite Aymonette et de feu Pierre Pittel, bourgeois d'Aubonne. Elle lègue au clergé de l'église d'Aubonne 5 sols de cens annuel assignés sur une maison sise au bourg intérieur d'Aubonne.

ACV C XX 17/91 October 7, 1411: NF10329. Clause du testament de Françoise, fille de feu Perret Boudralet (=Bondralet ?), bourgeois d'Aubonne, veuve de Michel dit Nardins, aussi bourgeois d'Aubonne, actuellement femme de Jean Saint (see next item, likely Sajat), d'Aubonne. Elle institue héritières ses filles Anthoinette et Perronette en leur substituant son frère Anthoine Boudralet, et lègue au clergé d'Aubonne, pour son anniversaire à célébrer dans la chapelle de St. Etienne d'Aubonne, 5 sols de cens annuel assigné sur une maison sise à Aubonne, au Bourg intérieur.

ACV C XX 17/92 October 7, 1411: NF10330. Clause du testament de Françoise, fille de feu Pierre Boudralet (=Bondralet ?), bourgeois d'Aubonne, veuve de Michel dit Nardins, aussi bourgeois d'Aubonne, actuellement femme de Jean Saiat (=Sajat), d'Aubonne. Elle lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin en pain, vin et cierge (candela cere) jusqu'à la valeur de 2 sols qu'elle assigne sur une maison située à Aubonne, au Bourg intérieur. Héritières ses filles Anthoinette et Perronette.

ACV C XX 17/93 December 7, 1411: NF10331 and/or NF10332, two copies of the same testament. Testament de Guillaume, fils de feu Henri Fabre, de Pampigny, bourgeois d'Aubonne. Il lègue au curé de l'église paroissiale de Ste-Marie de Trevelin (Trivillins) 12 deniers de cens annuel, pour la célébration de son anniversaire, en l'assignant sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Crusilly près du village de Trevelin; puis, 60 sols, à condition que le dit curé fera célébrer une messe par semaine dans la chapelle de St-Nicolas en l'église de St-Etienne d'Aubonne, en assignant ce cens sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit au Clos devant Aubonne. Il institue ses filles Jeannette et Isabelle et l'enfant dont sa femme Perronette est enceinte: si ce sera un fils, il sera héritier, ainsi que ses descendants; si le fils posthume vient à mourir sans laisser de descendants, les dites filles seront héritières, et si l'enfant posthume sera une fille, elle et les dites Jeannette et Isabelle succéderont au testateur, et l'une à l'autre. Le testateur substitue à tous ses enfants et à leurs descendants Aymon Challet, d'Aubonne, clerc, son consanguin; dans ce cas, le dit Aymon

devront faire une prébende chaque année, le jour de l'anniversaire du testateur, à 12 prêtres et 6 clercs; dans le même cas, il lègue au curé d'Aubonne 60 sols de cens assigné sur une pièce de vigne sise au territoire de Féchy, au lieu dit ouz Brey; sur 1/2 pose de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit sous la Pierre (petram) de St. Martin et sur une pièce de closel (duselli) sise au territoire de Féchy, sous Martherey.

ACV C XX 17/94 August 16, 1412: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/95 November 14, 1412: NF10335. Clause du testament de Pierre dit Séchaud, d'Aubonne, donzel, fils de feu Etienne Séchaud, donzel d'Aubonne. Il institue héritière sa soeur Aymonette, femme de Girard dit Logneys (or Logueys ?), de Champvent, donzel, et lègue à sa femme (celle du testateur) Isabelle, fille de feu Perrinod Fabre, de Nyon, l'usufruit à vie de ses biens. Il lègue au clergé de l'église d'Aubonne 16 sols de cens annuel assignés la 1/2 sur 10 sols de cens que lui devaient les héritiers de Jeannod Poncier, bourgeois d'Aubonne, en raison d'une maison sise à Aubonne, au bourg intérieur; et l'autre 1/2 sur 10 sols de cens à lui dus en raison de deux maisons sises à Aubonne, l'une au bourg extérieur, l'autre au bourg intérieur; il lègue, de plus, à l'église d'Aubonne la valeur de 4 sols en pain, vin et cierge, à fournir annuellement, assignés sur 4 sols de cens à lui dus en raison d'une maison située à Aubonne, au bourg extérieur. (Le sceau de l'Official de Genève, endommagé, sur papier.)

ACV C XX 17/96 February 2, 1418: NF10337. Clause du testament de François Robert, de Bierre, maréchal (Roberti, de Beria, faber), bourgeois d'Aubonne. Il institue héritiers ses enfants Mermet, Pierre le jeune (junioem), François et Jeannette, et leur substitue Etienne, fils de Mermet de Villars-sur-Perroy (Perrue), demeurant à St-Livres, et ses filles Anthoinette et Rolette. Il lègue au clergé d'Aubonne 5 sols de cens annuel assignés sur une pièce de pré sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Pra Bertet. Physical document has numerous identification numbers: ~~P36 No 614, 129, P67 No 203, lxxi, 1599~~, N° 2618 (this last from the original Nouveaux Titres inventory), and possibly others too faded to read.

ACV C XX 17/97 August 18, 1419: NF10338. Guillermette, fille de feu Rolet Moschet, bourgeois d'Aubonne, et veuve de Rolet, Bertier, bourgeois d'Aubonne, lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin (Trivillins) un cierge (candelam cere) valant 2 sols et un pain valant 12 deniers, par an, assignés sur sa maison sise à Aubonne au Bourg neuf. Elle institue heritier son fils Guillaume Bertier.

ACV C XX 17/98 March 30, 1420: Not found in the Nouveaux Titres.

[NF10339 August 15, 1420: Clause du testament de Guillermette, fille de feu Etienne Puegnyent, de Givrins, femme de Jean Barbier (Tonsoris), de Nyon, (feu?) notaire et bourgeois d'Aubonne, et veuve de Jean Vivent, de Vinzel (Vinsel), aussi notaire et bourgeois de Lausanne. Elle lègue au Clergé de l'église d'Aubonne pour son anniversaire 5 sols de cens annuel. The document is found in C XX 241/2, for the commune of Givrins.]

ACV C XX 17/99 November 15, 1420, levé September 3, 1485: NF10340. Clause du testament de Rolet Maÿroz, bourgeois d'Aubonne. Du consentement de sa femme Alexie, il institue héritier son neveu Jean Maÿroz, clerc, fils de Perret Maÿroz; il lègue à l'église de Notre-

Dame de Trevelins (Trivillins) 3 sols de cens annuel, assignés sur sa maison sise à Aubonne, au bourg inférieur, pour le salut de son âme et à condition d'être enseveli dans la dite église près du tombeau de ses enfants; de plus, il institue une messe à célébrer tous les lundis en la chapelle de St-Jean-Baptiste, fondée par feu Reymond Warneret, et donne à cette effet au curé d'Aubonne 60 sols de cens assignés sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit ouz (au) Chafa, sur le ruisseau de l'Armarÿ; sur une autre pièce de vigne sise au de là du pont de l'Aubonne, et sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit en Crusillit: à condition que si son dit neveu était sacré prêtre et devint chapelain, il célébrerait sa vie durant la dite messe et jouirait des dits 60 sols, en remettant cependant au curé d'Aubonne 10 sols pour la fourniture du pain, du vin et des cierges.

ACV C XX 17/100 December 18, 1420: NF10342. Jaques, fils et héritier de feu Jean Montricher, bourgeois d'Aubonne, augmente de 10 sols de cens annuel un autre cens de 60 sols légué à la chapelle de St-Jean-Baptiste (fondée par feu Reymond Vuarnet, bourgeois d'Aubonne) en l'église de Trevelin, par le dit Jean Montricher pour la célébration d'une messe tous les samedis, le 27 février 1405/6?; et cela à condition que le dit Jaques et ses héritiers aient leur sépulture dans la dite chapelle: ces deux cens sont assignés sur une pose de vigne sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Crusilly.

ACV C XX 17/101 June 26, 1423: NF10343. Clause du testament d'Isabelle, fille de feu Perronod Fabre, de Nyon, notaire, veuve de Pierre Séchaux, d'Aubonne, donzel, femme d'Annikin de Colonge, donzel, actuellement demeurant à Aubonne, en faveur de l'église d'Aubonne.

ACV C XX 17/102 November 23, 1423: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/103 May 22, 1424: NF10344. Humbert Porsognions, de Gimel, demeurant à Bougy-St-Martin (Bougiez Sancti Martini), en qualité d'héritier de Perret dit Sanour (=Savour ?), du dit Bougy-St. Martin, feu bourgeois d'Aubonne, assigne au curé des églises paroissiales d'Aubonne et de Trevelin (Trivillins) 5 sols de cens annuel sur une pièce de terre sise au territoire d'Aubonne au lieu dit ouz Crest Menier, et sur une autre pièce de terre sise au dit territoire au lieu dit au dessus (supra) loz Chouchis de Bougy-St-Martin; cens qui avait été légué aux dites églises par les prédits Perret pour le salut de son âme, de celle de son feu fils Perret, et de celle de Berthod feu frère du testateur.

ACV C XX 17/104 June 13, 1424: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/105 May 24, 1427: NF10346. Clause du testament d'Agnès, femme de Jaquet Gos, notaire d'Aubonne, et fille de feu Jeannod Durier, d'Orbe. Elle lègue au clergé de l'église d'Aubonne 5 sols de cens annuel, assigné sur une maison sise à Aubonne, au bourg extérieur; et institue héritier son fils Nicolet, en lui substituant ses filles Aymonette, Stephanette et Louise, à celles-ci son mari ledit Jaquet, et à ce dernier Jean fils de feu Jean Magninet, d'Orbe, son frère.

ACV C XX 17/106 December 4, 1427: NF10347. Clause du testament de Mermet Levet, bourgeois d'Aubonne, en faveur de l'église de cette ville. Il lui lègue, pour la célébration, de son

anniversaire, 5 sols de cens annuel, assigné sur un morceau de vigne sis au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Espen; et institue héritier son fils Jeannod.

[NF10348 January 31, 1431: Clause du testament de Nicolette, ff. Jaquet Norgalex, femme de Pierre Pestroz, de Pampigny, demeurant à Bougy-St-Martin. Elle lègue à l'autel de Ste-Marie en l'église de Trevelin 4 sols de cens annuel assigné sur 2 pièces de vigne sises au territoire de Féchy, au lieu dit Chievragion (Chivrajon), pour la célébration de son anniversaire; ce jour-là on doit faire offrande au curé d'une cierge valant 12 deniers et d'un pain blanc valant 6 deniers. Héritier son dit mari, auquel elle substitue sa soeur Léone, femme de François Burnier (Brugnyer), de Gollion. The document is found in C XX 21/21, for the commune of Bougy-Saint-Martin.]

ACV C XX 17/107 February 17, 1433: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/108 December 2, 1434: Not found in the Nouveaux Titres.

[NF10350 June 19, 1436: Pierre, fils de feu Pierre Lombat, bourgeois d'Aubonne, accorde à Jaquet Lombard, de Bougy-Million, et à ses fils Jean et Jeannod, la faculté de racheter une 1/2 seytorée de pré sise au territoire de Pizy, au lieu dit en laz Pra. The document is found in C XX 28/1, for the commune of Pizy.]

ACV C XX 17/109 April 18, 1437: NF10351. Clause du testament de Mermet Bassins, de Bougy-Million, notaire et bourgeois d'Aubonne. Il lègue au clergé de cette ville pour la célébration de son anniversaire 5 sols de cens annuel assignés sur une pièce de pré sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Pra Bertet. Héritiers ses fils François l'ainé, Michel, François le cadet et Jaquet, lesquels doivent garder et nourrir leur soeur Perronnette et plus tard la marier; il leur substitue cette dernière comme héritière, et nomme le dit François l'ainé tuteur de ses frères et soeur.

ACV C XX 17/110 October 16, 1437: NF10353. Donation de 5 sols de cens annuel assigné sur une maison sise au bourg extérieur d'Aubonne, faite au clergé d'Aubonne par Luquette, ff. Girard Dubois (de Nemore), et veuve de Perrin Gex, de Montherod, pour le salut de son âme et de celle de Jean Gex, chanoine du Grand-St. Bernard, fils du dit Perrin.

ACV C XX 17/111 December 26, 1443 Style of the Nativity (1442 by the modern calendar): NF10355 (but Nouveaux Titres places this in the modern year 1443, with searchable date in DAVEL December 26, 1443). Clause du testament de Jean, ff. Perrier Magnenat (Magnynat), bourgeois d'Aubonne. Il lègue à l'église d'Aubonne 5 sols de cens annuel assigné sur un chesal sis à Aubonne à la rue de l'Hôpital. Héritier, Olivier Metral de Bursins, donzel, son frère utérin; il lui substitue, pour le cas où ce dernier ne voudrait pas accepter cette succession, Anthoine Ducoster (de Costel), bourgeois d'Aubonne.

ACV C XX 17/112 April 14, 1443: NF10354. Clause du testament de Jaquette, veuve de Jean Bernard, de Martherey, ff. Hudriod de Lavigny, bourgeois d'Aubonne. Elle lègue au clergé de cette ville 5 sols de cens annuel assigné sur sa maison sise à Aubonne, au bourg intérieur, dont la mieux-value est léguée à Rolet Bernard, neveu du dit Jean Bernard. Héritier, le dit Rolet.

[NF10356 March 14, 1447/48: NF10356. Guillaume de Costel vend à Mermet Morandi, chapelain d'Aubonne, une maison sise rière cette ville. Bis 1446 (pour 1447) 19 mars - Annexe. - Marguerite, conda*** (=Marguerita condomina) d'Aubonne, ratifie cet acte de vente. The "annexe" is evidently the same document listed under NF06802-b. Both documents (they are attached to each other) are found in C XV 1/44 for the seigneurie of Aubonne, where the description shows Guillaume de Castel instead of de Costel.]

ACV C XX 17/113 November 26, 1455: NF10357. Clause du testament d'Aymon Challet, notaire et bourgs. d'Aubonne. Il lègue à l'église de Ste-Marie de Trevelin pour des offrandes annuelles en pain, vin et cierges la valeur de 4 sols, assignés sur une pièce de pré sise au territoire de Montherod sur l'Armary. Héritier sa femme Jaquette.

ACV C XX 17/114 November 26, 1455: NF10358. Clause du testament d'Aymon Challet, notaire et bourgs. d'Aubonne. Il lègue au clergé de cette ville pour la célébration de son anniversaire 5 sols de cens annuel assigné sur une pièce de pré sise au territoire de Montherod, sur l'Armary. Héritière sa femme Jaquette.

ACV C XX 17/115 March 24, 1456: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/116 February 16, 1456: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/117 June 29, 1458: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/118 April 3, 1459. Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/119 February 7, 1460, July 14, 1460, and May 13, 1596, two pieces: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/120 July 27, 1460: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/121 September 19, 1461: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/122 April 12 and April 6 or 16, 1465: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/123 March 11, 1466: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/124 March 13, 1471: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/125 July 12, 1475: NF10359. Clause du testament de Rolet Mayroz, bourgeois d'Aubonne. Il lègue au clergé de cette ville pour la célébration de son anniversaire 5 sols de cens annuel assigné sur une pièce de jardin sise au lieu dit ouz Chanoz (au Chêne) de Muris. Héritier son neveu Jean, fils de son frère Perret Mayroz, clerc.

ACV C XX 17/126 May 30 or June 27 or August 22, 1478 (Die Sabbati ante festum Sancti Glaudii): NF10360. Passement accordé au clergé d'Aubonne contre Etienne Cant, bourgeois d'Aubonne, par Jean Marchand, donzel, châtelain d'Aubonne pour François comte de Gruyère et

seignus d'Aubonne, au sujet des arrérages de 2 ans d'un cens annuel de 5 sols légué dans le temps au dit clergé par feu Rolet Mochet, bourgeois d'Aubonne, et assigné sur un chesal sis au bourg neuf du dit Aubonne, lequel était alors possédé par le dit Etienne Cant. Ce passément est accordé par contumace (et sans renvoi à une autre audience, l'objet de la demande n'excédant pas 10 sols). Le passément est donné par la remise d'une bague (baculi lignei manualis).

ACV C XX 17/127 August 12, 1479: NF10362. Legs de 24 sols de cens annuel assigné sur les immeubles suivants sis au territoire de Berolles (Biroulaz): le 1/4 d'une pièce de pré contenant environ 12 fauchées d'un pré appelé Praz d'Ester; une pièce de pré sise en Seioz (=Sejoz) contenant environ 3 fauchées; une pièce de pré sise en Champt Biou Mont contenant environ 2 fauchées, et une autre pièce de pré contenant une fauchée sise eis Chaux: legs fait par Claudine, veuve de n. Anthoine d'Illens, et fille de feu Etienne de Mollens, au clergé de l'église d'Aubonne, à condition de célébrer son anniversaire chaque année le lendemain de la St. Michel en la chapelle de Ste-Marie de Trevelin sur le tombeau de sa mère qui y est enterrée.

ACV C XX 17/128 April 18, 1480: NF10364. Vente de 12 deniers de cens annuel, au prix de 20 sols, par Etienne de Crousaz, de Saubraz, en faveur de l'église d'Aubonne.

ACV C XX 17/129 February 4, 1483: NF10365. Jaquemet, fils de Pierre Challet, de Bougy-St-Martin, reconnaît devoir au clergé d'Aubonne 12 sols de cens annuel en raison d'un morceau de pré sis au finage de Bougy-St-Martin. Ces 12 sols ainsi qu'une coupe de froment de cens avaient été légués, le 13 juillet 1448, au dit clergé par feu noble Pierre de Mollens et assignés sur le dit morceau de pré.

ACV C XX 17/130 December 9, 1490: NF10366. Jean Coinsins (Cuÿnssins), bourgeois d'Aubonne, donne au curé et au clergé d'Aubonne, pour la célébration de son anniversaire, 5 sols de cens annuel à payer par son héritier François, fils de feu François, fils de lui testateur, et les assigne sur une maison sise à Aubonne à la rue de l'Hôpital près de la porte ou (au) Lÿuÿolaz (=Lynyolaz, Lignyolaz) au bourg extérieur.

ACV C XX 17/131 October 4, 1491: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/132 July 25, 1494: NF10367. Henri duz (du) Chaffa, de St-Livres, vend au clergé d'Aubonne 5 sols de cens annuel au prix de 5 livres, reçues de la part de Jean du Sougey (de Sugeto), en rachat de 5 sols de cens, légués au dit clergé par Alexie, veuve de Jeannod de Germagny.

ACV C XX 17/133 March 23, 1495 Style of the Nativity: Not found in the Nouveaux Titres.

[NF10368 February 24 and 28, 1484: Pierre Peyrolaz, habitant de Pampigny, et Claude Bergier, du dit lieu, fils de feu Jaques Bergier, vendent, au prix de 9 livres, à noble Jean de Mont, syndic et gouverneur d'Aubonne, pour la chapelle de Notre-Dame de la Consolation fondée en l'église de St-Etienne de la dite ville, 3 coupes de froment de cens annuel. Document is found in C XX 70/7 with dates February 24 and 28, 1497 Style of the Nativity, and the following analysis based on the physical document: Vente par Pierre Peyrola, habitant de Pampigny, et Claude Bergier, du même lieu, fils de feu Jaques Bergier, en faveur de noble Jean de Mont, syndic et gouverneur

de la ville et communauté d'Aubonne, agissant pour la chapelle de la Vierge Marie de Consolation fondée en l'église Saint-Etienne d'Aubonne, fondée par Nicolas Garroliacti, évêque d'Ivrée de la rente annuelle de 3 coupes de froment à la mesure d'Aubonne pour le prix de 9 livres, Aubonne dans la maison d'habitation de Jaques Rigardi. There is no explanation for the discrepancy of 13 years in the dates, but the description for the physical document C XX 70/7 further notes: Cette rente, payable à la Saint-Michel (29 septembre), est assignée sur tous les biens des vendeurs. Jean Grosard, de Pampigny, et Guillaume Challeti, d'Apples, se portent garant. Témoins: Noble François de Sévery et discret Jaques Rigardi, notaire d'Aubonne. Notaire: Johannes Fonjalet, notaire d'Aubonne, avec signet. Parchemin en latin, partiellement déchiré et pâli, voire effacé par endroit. It may be that the damage to the document has obscured the date, and that different archivists, a century apart, came to different conclusions.]

ACV C XX 17/134 March 18, 1501: NF10369. Jean Aymonet et sa femme Perronette, habitant d'Aubonne, vendent au clergé de cette ville 11 sols de cens annuel, assignés sur une maison sise à Aubonne au bourg intérieur, et sur une pièce de pré sise au territoire de Montherod au lieu dit aux Prés (in Prata) en deça de l'eau dite Malez Armary, au prix de 11 livres, reçues de la part des héritiers d'Etienne de Pomaple en rachat d'un cens dû au dit clergé.

ACV C XX 17/135 May 10, 1502: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/136 July 22, 1505: NF10370. Clause du testament de noble Louise, fille de noble Pierre Dunant (de Nanto), d'Aubonne. Elle institue héritiers de tous ses biens sis au de là de la Versoye (laz Versoye) ses fils nobles Jaques et Anselmod Dunant et pour le cas qu'ils répudieraient cette succession, elle institue son héritier universel le susdit noble Pierre Dunant, en donant aux dits Jaques et Anselmod à chacun 10 gros et en les excluant de ses biens sis en deça de la Versoye. Elle lègue au curé et au clergé d'Aubonne 30 gros, de cens annuel rachetables moyennant 30 livres, pour la célébration de son anniversaire.

ACV C XX 17/137 March 18, 1514: NF10371. Anselme de Colonges (de Collungiis), chapelain d'Aubonne, et sa mère Perronette, veuve de Jean de Colonges, donnant au clergé d'Aubonne 20 sols de cens annuel, à condition de célébrer chaque année le jour de St-Anselme soit le 18 mars un anniversaire dans la chapelle de St-Sebastien en la dite église pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs; cens assignés sur 6 sols de que leur devait Christophe Mariaz, d'Aubonne, pour une pièce d'oche sise au Clos devant Aubonne; sur 4 sols de cens que leur devait Guillaume Champion, de Gimel, pour une pièce de jardin sise au territoire d'Aubonne au lieu dit au Chêne de Mury; et sur une pièce de vigne contenant environ 1 pose, sise au Dos devant Aubonne.

ACV C XX 17/138 May 23, 1517: NF10373. Clause du testament d'Antoine, fils de feu Nicod de Colonges (de Collungiis), de Vaugérier (Vausérier, Volsérier, Voserie), paroisse d'Amancy (près La Roche au Faucigny), habitant d'Aubonne. Il institue héritiers ses frères André et Jaques de Colonges, et lègue au clergé d'Aubonne 12 sols de cens annuel, rachetables moyennant 12 livres et assignés sur une pièce de vigne contenant environ 1 pose, sise au territoire d'Aubonne au lieu dit ouz (au) Poyet. (Le sceau endommagé de la châtellenie de Nyon, sur papier.)

ACV C XX 17/139 March 9, 1518: NF10374. Noble Jaques Hugonin, d'Aubonne, vend, au prix de 15 livres, au clergé d'Aubonne, un cens annuel de 15 sols, assignés sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit aut (au) Bre.

ACV C XX 17/140 March 4, 1521: Not found in the Nouveaux Titres.

[NF10379 March 24, 1521: Jean Vullierens (Viellierens), bourgeois d'Aubonne, vend, au prix de 100 florins à la chapelle de Notre-Dame de la Consolation en l'église de St-Etienne de la dite ville, un cens annuel de 2 coupes de froment. Could the date of C XX 17/140 have been misread, March 4 instead of March 24? Could these two items refer to the same document?]

ACV C XX 17/141, 142, and 143 October 15, 1521: NF10376, NF10377, NF10378, NF10380, or NF10381. (Five separate items are described in the Nouveaux Titres for Aubonne for this date, and three separate items C XX 17/141, 142, and 143 are currently found in C XX 17. Until the physical documents are examined, it is not possible to verify which documents are present and which Nouveaux Titres descriptions they represent, apart from NF10381, which is currently with the documents for Montherod.).

The Nouveaux Titres descriptions that may correspond to these items are:

NF10376 October 15, 1521: François Fonjallaz, chapelain d'Aubonne et curé de l'église paroissiale de Burtigny, donne au clergé d'Aubonne, à condition de célébrer son anniversaire chaque année le jour de St-Joseph-le-Confesseur soit le 19 mars, un cens annuel de 12 sols, assignés sur un cens semblable de 12 sols que devaient lui soit à son père Jean Fonjallaz, clerc d'Aubonne, les héritiers de Claude Paravÿ, d'Aubonne, pour une maison sise dans la ville et les franchises d'Aubonne, au bourg extérieur, près des murs de la dite ville du côté de Joux.

NF10377 October 15, 1521: Claude Tripod, de St-Livres, chapelain d'Aubonne, donne au clergé de cette ville, à condition de célébrer son anniversaire chaque année le lendemain de St. Claude, un cens annuel de 10 sols, assignés sur une pièce de vigne contenant environ 1/2 pose, sise au territoire d'Aubonne, au lieu dit en Crusilliz.

NF10378 October 15, 1521: Pierre Favre, chapelain d'Aubonne, donne au clergé de cette ville, à condition de célébrer son anniversaire chaque année le jour de St. Joseph-le-Confesseur soit le 19 mars, un cens annuel de 10 sols, assignés sur une pièce de vigne sise au territoire d'Aubonne au lieu dit en Cotters, qu'il tient en gage de noble Amédée Martinaz (de Martine), de Perroy.

NF10380 October 15, 1521: George Credo, chapelain d'Aubonne, donne au clergé de cette ville, à condition de célébrer son anniversaire chaque année le lendemain de la St-George, un cens annuel de 10 sols, assignés sur une pièce de vigne contenant environ 1 pose, sise au territoire d'Aubonne au lieu dit ouz (au) Poyet.

NF10381 October 15, 1521: Georges de Mont (de Monte), de Montherod, chapelain d'Aubonne, donne au clergé de cette ville, à condition de célébrer son anniversaire

chaque année le lendemain de la St-Claude, un cens annuel de 10 sols, assignés sur une maison avec le chesal et le jardin derrière, sise dans la ville et les franchises d'Aubonne, à la rue dite de Ruaz Pacot, sur l'Armary du côté du vent. This document is found in C XX 27/17, for the commune of Montherod.

ACV C XX 17/144 November 19, 1521, NF10375. Jaques Cochet, chapelain d'Aubonne, donne au clergé d'Aubonne 10 sols de cens annuel à condition de célébrer son anniversaire chaque année le lendemain de Saint Philippe et de St-Jaques; cens assigné sur une pièce de vigne, sise au territoire d'Aubonne au de là de l'Aubonne, sur le sentier tendant dès cette ville à St-Livres.

ACV C XX 17/145 February 18, 1522: NF10382. Michel de Sougeto vend à Pierre Fabre, chapelain demeurant à Aubonne, 4 coupes de froment de cens annuel au prix de 20 florins d'un petit poids.

ACV C XX 17/146 November 12, 1523: NF10383. Anselme de Colonges (de Collongiis), chapelain d'Aubonne, vend, au prix de 61 florins, au clergé de cette ville un cens annuel de 5 setiers de vin, assignés sur une pièce de vigne et de record contenant environ une pose, sise au vignoble d'Aubonne, au lieu dit au Clos devant Aubonne.

ACV C XX 17/147 August 30, 1524: NF10384. François Fonjallet, chapelain d'Aubonne et curé de l'église paroissiale de Burtigny, vend, au prix de 100 florins, au clergé d'Aubonne 60 sols de cens annuel, assignés sur une maison sise à Aubonne et qui avait appartenu à noble Jean Marchand. Les dits 100 florins avaient été remis au dit clergé par Jean de Menthon, seigneur de Rochefort et coseigneur d'Aubonne, en rachat de 60 sols de cens dus au dit clergé.

ACV C XX 17/148 June 23, 1528: Noble Rodolphe Grasset, de Yens, vend, au prix de 150 florins, à Georges Credo, Jaques Cochet et Claude Tripot, recteurs de la chapelle de Notre-Dame de la Consolation en l'église de St-Etienne d'Aubonne, ainsi qu'à Antoine Martin, gouverneur de la dite ville, 12 coupes de froment de cens annuel, assignées sur sa part du moulin sis sur l'eau du Boiron (douz Boeron).

ACV C XX 17/149 July 24, 1530: Clause du testament de noble Pierre Thomasset, d'Aubonne. Il institue héritières ses filles nobles Jeanne, veuve de noble François de Mont, d'Aubonne, et Mia, femme de noble Jaques de Galleraz, de Lignerolle; et lègue au recteur de l'église paroissiale d'Aubonne, à condition de célébrer tous les dimanches sur sa tombe un responsorium des morts, 6 sols de cens annuel que lui devaient Pierre Jacugnier et Claude Oroliard, d'Aubonne, pour une maison sise à Aubonne près de la porte ouz (au) Lignyollaz.

ACV C XX 17/150 May 10, 1531: Not found in the Nouveaux Titres.

[NF10387 July 18, 1533: Jean Noblet, de Marchissy, vend à Claude Tripod, chapelain et correcteur de la chapelle de Notre-Dame en l'église de St-Etienne d'Aubonne, 2 coupes de froment de cens annuel, et fournit pour caution Louis Noblet, de Marchissy. The document is found in C XX 25/16, for the commune of Marchissy.]

ACV C XX 17/151 February 15, 1539: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/152 March 17, 1548: NF10388. Nicod Johenÿns autrement Morel, de Féchy, vend, au prix de 10 livres, au Clergé d'Aubonne un cens annuel de 10 sols, assignés sur une pièce de vigne sise au territoire de Féchy au lieu dit ouz (au) Moennon.

ACV C XX 17/153 September 7, 1557: Not found in the Nouveaux Titres.

ACV C XX 17/154 March 31, 1607: Not found in the Nouveaux Titres.

END.